

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00436

**PROJET DE PLAN PASTORAL TERRITORIAL SUR LE PILAT - CANDIDATURE
CONJOINTE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 48
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

PROJET DE PLAN PASTORAL TERRITORIAL SUR LE PILAT - CANDIDATURE CONJOINTE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Contexte

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un dispositif contractuel proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est établi avec une structure publique sur un territoire défini, et consiste à mettre en œuvre un programme d'actions pendant 5 ans selon des modalités administratives et financières préétablies par le territoire. Si la majorité des actions concerne des investissements pour les équipements pastoraux des éleveurs (clôtures, contention, points d'eau, passages de clôtures...), le dispositif prévoit également un soutien aux actions d'animation permettant de conforter ou valoriser cette activité.

Afin de vérifier la pertinence d'un tel programme localement, le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat a animé un recensement des besoins auprès des éleveurs et acteurs du territoire sur l'ensemble de son territoire en mars et avril 2019. Ce travail a permis d'identifier plus de 6 200 hectares de zones pastorales réparties sur l'ensemble du Pilat. Elles correspondent à des espaces essentiellement individuels. Seulement 10 % de ces surfaces ont une fonction d'estive en gestion collective.

Sur Saint-Etienne Métropole, cela représente près de 2 100 hectares. 13 exploitations se sont d'ores et déjà manifestées pour participer à ce projet ambitieux.

Cette phase de concertation a surtout permis de confirmer l'opportunité d'un PPT dans le Pilat. Le PNR Pilat sollicite donc la Métropole aujourd'hui pour co-porter la candidature qu'il va déposer d'ici fin 2019 auprès de la Région.

Pour la Métropole, le co-portage de ce PPT s'inscrirait logiquement dans l'axe 3 de la politique agricole : « promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ». Les principaux objectifs pour la Métropole seront d'améliorer les conditions d'exploitations des éleveurs et de promouvoir le pastoralisme qui est une pratique ancestrale et tout à fait adaptée au territoire et à l'adaptation aux changements climatiques.

Les trois types d'actions prévues à ce programme sont :

1. travaux d'aménagement des espaces pastoraux à accompagner

Selon les retours collectés, principalement auprès des agriculteurs, les besoins d'investissements s'élèveraient à près de 600 000 € et concernent :

- des aménagements pérennes sur les parcelles : aménagements de points d'eau, clôtures fixes ;
- des équipements plus temporaires : clôtures mobiles, tonnes à eau ;
- des aménagements facilitant le multi-usage de ces espaces et surtout la pratique de la randonnée (passages canadiens, portillons...) ;
- des travaux de reconquête de nouveaux espaces pastoraux.

2. travaux à inscrire dans un cadre collectif

Si le dispositif PPT prévoit de pouvoir accompagner des investissements individuels, cela ne peut être envisagé que dans un cadre collectif. Une structure collective d'éleveurs de type association pastorale est en cours de création sur le Pilat avec le collectif Pâtur'en Pilat. Elle aura pour rôles de :

- entretenir une dynamique autour des pratiques pastorales sur le territoire ;
- regrouper, traiter et valider les demandes de subvention pour le compte des éleveurs.

Pour appuyer la future association pastorale, le PNR Pilat assurera une mission de soutien à la gestion administrative des dossiers de demande d'aide. Le PNR Pilat étudie également les possibilités de mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique à destination des éleveurs (diagnostics individuels et soutien technique collectif).

3. actions de valorisation de l'activité pastorale

Au-delà des seuls investissements, plusieurs thématiques relatives au développement ou à la valorisation du pastoralisme ont émergé lors du travail mené au cours du mois de mars :

- auprès des propriétaires : animation foncière pour la reconquête de terrains, réflexions sur la mise en place d'Association Foncière Pastorale, sensibilisation à l'activité pastorale ;
- auprès des habitants et touristes : événements sur l'activité pastorale, informations sur les chemins de randonnée ;
- auprès des communes et privés : mise en place d'une offre d'éco-pâturage ;
- auprès des filières : mise en place d'une marque de qualité (cahier des charges valorisant le pastoralisme).

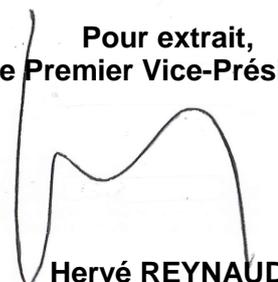
La participation de Saint-Etienne Métropole à ce programme d'action n'impliquera pas de dépenses nouvelles, mais uniquement un fléchage des actions et de l'animation déjà en place, sur ces espaces pastoraux de la partie métropolitaine du Pilat.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le co-portage de la candidature au Plan Pastoral Territorial du Pilat avec le PNR Pilat ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires à cette candidature.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé REYNAUD', is written over a faint, light-colored signature line.

Hervé REYNAUD